

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « KAM-T TRANSPORT »

Siège Abidjan, Abobo, ABIDJAN, COMMUNE
D'ABOBO, QUARTIER M'PONON, PRES DU TERMINUS DU
BUS 77, LOT 69, ILOT 7, Lot 69, Ilot 7

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/01/2023, et enregistrés au CEPICI le 20/07/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KAM-T TRANSPORT »

Objet : La Société a pour objet directement ou indirectement dans tous pays et plus particulièrement en REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE :

- Transport public de biens et de personnes ;
- Transport de marchandises ;
- Transport de matériaux ;
- Elevage ;
- Commerce général ;
- Import-export

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes les sociétés ivoiriennes ou étrangères pouvant se rattacher à l'objet social par tous les moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou achat d'actions ou parts sociales.

Et pour la réalisation de l'objet social

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société

existante ou devant être créée.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Abobo, ABIDJAN, COMMUNE
D'ABOBO, QUARTIER M'PONON, PRES DU TERMINUS DU
BUS 77, LOT 69, ILOT 7, Lot 69, Ilot 7

Dirigeant(s) M KAMATE TIEKOURA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-08691 du 03/08/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°57250/GTCA/RC/2023 du 03/08/2023

